

LA GAZETTE DE *Ponsonnas*

Bulletin Municipal n° 76

JANVIER 2026

L'Édito

Passer la main

Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous, de la part du Conseil Municipal et du personnel de Ponsonnas une excellente année 2026 : santé, bonheur, que vos désirs les plus chers se réalisent !

C'est le dernier Edito que je signerai dans « La Gazette de Ponsonnas » puisque ce mandat touche à sa fin et, comme annoncé à la cérémonie des vœux du 11 janvier, je ne briguerai pas un nouveau poste d'élu aux prochaines élections municipales le 15 mars 2026.

Après m'être investi à fond pendant 18 ans dans la gestion de la commune, d'abord comme Premier Adjoint de 2008 à 2014, puis comme Maire depuis 2014, j'ai estimé que le temps était venu de passer la main à une équipe renouvelée.

Même si la vie communale n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, je garderai plein de bons souvenirs de cette expérience.

Je fais entière confiance à la Municipalité qui sortira des urnes dans quelques semaines pour servir l'intérêt général et gérer la collectivité avec bon sens et efficacité.

Je remercie chaleureusement tous les élus qui se sont impliqués dans la marche de la commune tout au long des années passées, ainsi que le personnel municipal et les bénévoles de l'animation.

C'est grâce au travail accompli en commun que nous pouvons afficher un bilan satisfaisant, notamment sur le plan financier.

Très cordialement,
Le Maire

Jean-Marc Laneyrie



SOMMAIRE DU N°76

- L'Edito	P 1
- Cérémonie des Vœux	P 2 et 3
- Elections municipales de Mars 2026	P 3
- Commémoration du 11 Novembre	P 4
- Repas de fin d'année	P 5 et 6
- L'Arbre de Noël des enfants	P 7
- Restrictions de circulation au pont de Ponsonnas	P 8
- Brèves	P 8
- Gare aux cambrioleurs	P 9
- Le déneigement, une mission compliquée	P 10
- Lutter contre les Chenilles processionnaires	P 11
- Exposition « Aux arts etc... »	P 11
- Dépôts sauvages	P 12
- In Memoriam...Marcel Nicolas	P 12
- Annonces	P 12
- Carnet Familial	P 12

Cérémonie des Vœux de la Municipalité

« La dernière séance »

La salle des fêtes a fait le plein en ce dimanche 11 janvier. Au moins 80 personnes ont honoré de leur présence la cérémonie des vœux organisée par la Municipalité. La dernière présidée par le Maire sortant, Jean-Marc Laneyrie, puisqu'il a annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat d'élu aux prochaines élections municipales en mars 2026.

Michel Darjo et Mady Lemke-Talotta, ses deux Adjoints, et d'autres conseillers municipaux ont fait le même choix.



C'est donc une équipe largement renouvelée qui se présentera aux suffrages des électeurs, sachant qu'une deuxième liste est susceptible de candidater également.

Au détour de son allocution d'ouverture (ou d'adieu !), Jean-Marc Laneyrie récita son « catéchisme » en rappelant les 4 principes qui ont guidé l'action de la Municipalité depuis qu'il est élu.

« **La première obligation**, c'est de fournir aux habitants un service de qualité correcte dans tous les domaines... La qualité du service dépend en grande partie de l'implication du personnel communal. Ceux qui font marcher la Mairie au quotidien, ce sont d'abord les agents communaux. Olivier Romand, le Secrétaire Général de Mairie, et Mathieu Bondaz, l'agent technique polyvalent, sont pleinement engagés, consciencieux et compétents. C'est un atout précieux... »

« **2ème principe : ne pas aggraver la pression fiscale.** Contrat rempli ! Les taux communaux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2009. Ce qui n'empêche pas la commune d'être dans une situation financière saine... »

« **3ème principe : animer pour développer le lien social.** Au service de cette ambition, la Mairie et le Comité des Fêtes organisent différents évènements conviviaux. Ponsonnas ne doit pas être seulement une commune-dortoir... »

« **4ème principe : communiquer** pour que les administrés sachent ce qui se passe dans la commune.

La Gazette de Ponsonnas , les avis à la population et le site internet multifonctions ponsonnas.fr contribuent à la réalisation de cet objectif... »

« En synthèse, j'ai la faiblesse de penser que grossso modo les élus sortants ont fait le job. Même si tout n'a pas été parfait, on y a mis tout notre cœur et toute notre énergie».

Et le Maire de remercier tous les élus qui se sont mobilisés dans la marche de la commune jusqu'au bout du mandat qui se termine : Michel Darjo, Mady Lemke-Talotta, Hervé Jacob, Cédric Vincent, Brigitte Cassard, Alexandra Chassande-Patron et Olivier Doerler, tout en exprimant une pensée émue pour Christophe Lendais, disparu en août 2022, et Marcel Nicolas, doyen de la commune, récemment décédé, qui furent des conseillers municipaux exemplaires.

Il associa à ses remerciements tous les membres de la Commission Animation et du Comité des Fêtes avant de convier l'assistance à découvrir le diaporama qui retrace en images et en musique les réalisations les plus marquantes du mandat.

Après la présentation des vœux, c'est dans la bonne humeur, autour d'un vin d'honneur, que se poursuivit la manifestation ! ■

Diaporama en ligne

Vous pouvez voir ou revoir le diaporama diffusé lors de cette cérémonie en le visionnant sur le site internet de la commune :

<https://www.ponsonnas.fr/evenements/ceremonie-des-voeux-2026/>



Élections municipales de mars 2026 *Changement du mode de scrutin dans notre commune*

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Ponsonnas. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Ponsonnas, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (jusque là applicable aux seules communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes **non modifiables** de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (11 pour Ponsonnas), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Commémoration du 11 Novembre

La cérémonie du 11 Novembre 2025 commémorant l'Armistice du 11 Novembre 1918 a réuni à 11 heures un public recueilli devant le Monument aux Morts de Ponsonnas. Elle a été suivie d'un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.

A 18 heures, Jean-Philippe Piquard, Président de l'Amicale du 140ème Régiment d'Infanterie Alpine, a donné une conférence sur les très nombreux mots de l'argot des tranchées passés dans le langage courant et toujours utilisés de nos jours.

Cette conférence a conclu une belle journée dédiée aux anciens combattants de la Guerre de 1914-1918 et aux morts français de toutes les guerres.■



Le Maire a lu le discours ministériel avant de procéder à l'Appel des Morts.



Devant une assemblée fournie, le Maire et Maxime Talotta ont déposé la gerbe de la commune devant le Monument aux Morts tandis que retentissait la sonnerie aux morts jouée par le clairon Antoine Gammariello et le tambour Hervé Jacob. Olivier Doerler incline le drapeau des conscrits de Ponsonnas.



Le vin d'honneur, un moment de convivialité.



Jean-Philippe Piquard a donné une conférence originale sur l'argot des tranchées...



...devant une assistance attentive.

On s'est régalés au Repas de Fin d'Année

Une bonne cinquantaine de Ponsonnaraux et Ponsonnarelles ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour le Repas de Fin d'Année, un repas des anciens qui tend à devenir intergénérationnel, dans la salle des fêtes magnifiquement décorée par les bénévoles de la commission animation. Un plantureux festin, préparé par les cuisiniers du Bistrot des Marais, a ravi les papilles, entrecoupé de séquences dansantes ou chantées sous l'impulsion de l'animateur Michel Vittone et de Frankie , son assistant. Les convives ont vivement apprécié ce moment de fête réjouissant qui contribue aussi à renforcer le lien social entre les habitants du village. ■





L'Arbre de Noël des enfants

C'est sous un soleil radieux que les enfants de Ponsonnas se sont rassemblés devant la mairie en ce dimanche 14 décembre pour accueillir le Père Noël.

A peine descendu de la R18 de collection pilotée par Eric Grand, l'auguste vieillard a distribué ses papillotes aux enfants ravis avant que tout le monde prenne place dans la salle des fêtes pour assister au merveilleux spectacle présenté par la Compagnie "La Lune Verte", intitulé "Qui êtes-vous, Mère Noël ? ». Une comédie très bien interprétée par deux artistes de talent qui a plu autant aux petits qu'aux grands.

Le Père Noël a repris ensuite du service pour distribuer des sachets de friandises à la vingtaine d'enfants présents avant qu'un copieux goûter parachève la fête organisée par la municipalité et sa commission animation. ■



A compter du lundi 19 janvier 2026, le Département de l'Isère va réaliser des travaux de réparation d'un ouvrage d'art sur la route départementale D526 entre les communes de Ponsonnas et de Saint-Jean-d'Hérans. Les travaux sont programmés jusqu'au 13/11/2026.

Ces travaux impliquent les restrictions suivantes

 **ALTERNAT de circulation :** du lundi 19/01/2026 de 07h30 jusqu'au jeudi 22/01/2026 à 17h00, 24h/24h – limitation de gabarit à 3 m de large.

 **ALTERNAT de circulation :** du lundi 02/02/2026 de 07h30 jusqu'au vendredi 06/02/2026 à 17h00, 24h/24h – limitation de gabarit à 3 m de large.

 **COUPURE TOTALE de la RD526 :** du lundi 09/02/2026 à 09h00 au vendredi 13/02/2026 à 17h00, 24h/24h – 7 jours /7.

 **ALTERNAT de circulation :** du lundi 16/02/2026 à 09h00 jusqu'au lundi 06/07/2026 à 09h00, 24h/24h – 7 jours /7, limitation de gabarit à 3 m de large.

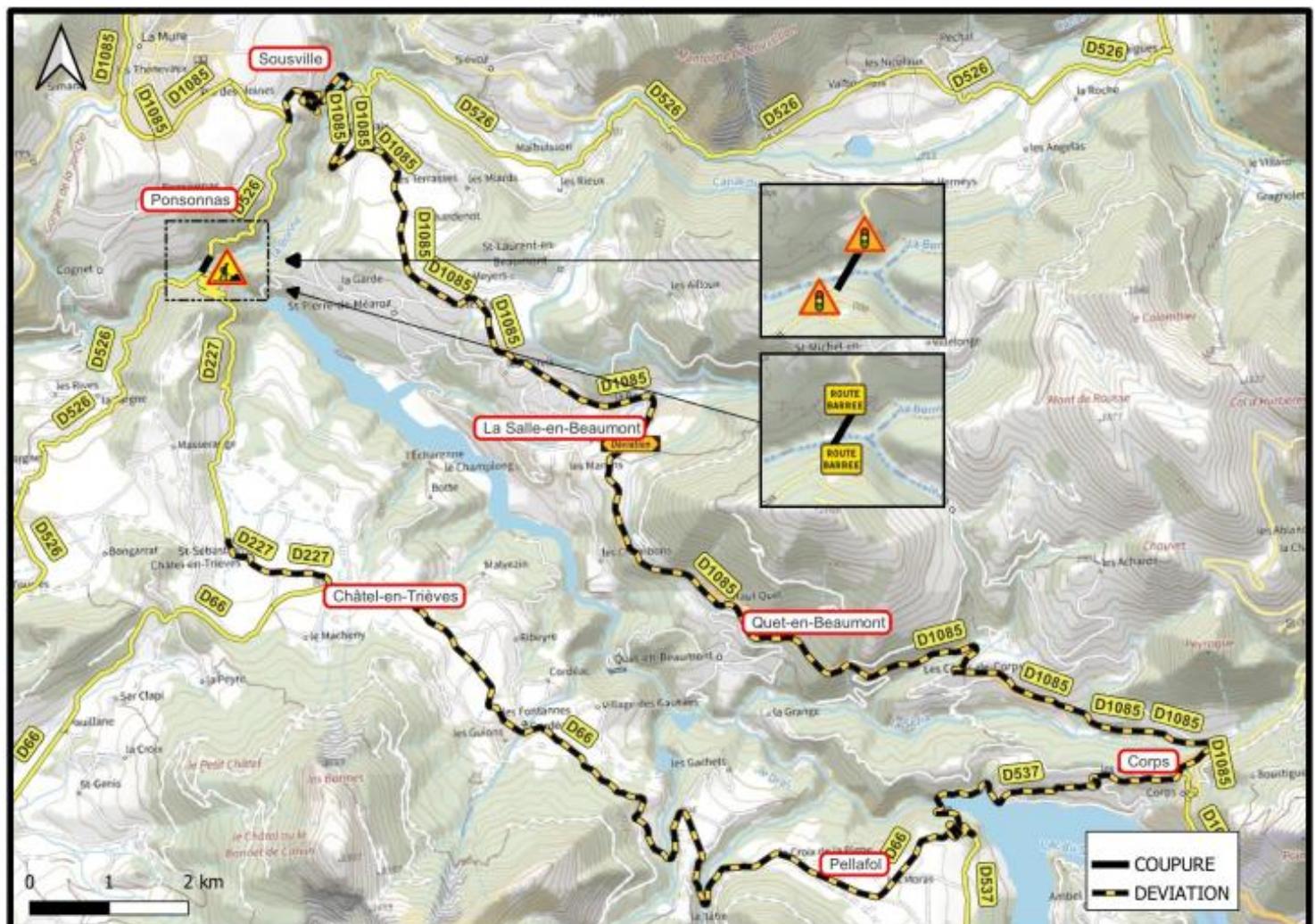
 **COUPURE TOTALE de la RD526 :** du lundi 06/07/2026 à 09h00 au vendredi 28/08/2026 à 17h00, 24h/24h – 7 jours /7 y compris Jours Fériés.

 **ALTERNAT de circulation :** du vendredi 28/08/2026 à 17h00 jusqu'au lundi 19/10/2025 à 17h00, 24h/24h – 7 jours /7 y compris Jours Fériés, limitation de gabarit à 3 m de large.

 **COUPURE TOTALE de la RD526 :** du lundi 19/10/2026 à 09h00 au vendredi 30/10/2026 à 17h00, 24h/24h – 7 jours /7.

 **ALTERNAT de circulation :** du Lundi 02/11/2026 à 17h00 jusqu'au vendredi 13/11/2026 à 17h00, 24h/24h – 7 jours /7 y compris Jours Fériés, limitation de gabarit à 3 m de large.

Pour plus d'informations sur les conditions de circulation, rendez-vous sur www.itinisere.fr



BREVES

➤ La fibre est arrivée dans le Bas-Ponsonnas

Le chantier a été long et laborieux mais, ça y est !, la fibre optique dessert le bas-village. L'accès à internet est beaucoup plus rapide que précédemment, ce qui est apprécié par les habitants.



➤ Chemin des Aronards

A la demande des riverains, pour éviter que la ruelle desservant leurs habitations soit trop souvent bloquée, la commune a implanté à chaque extrémité du Chemin des Aronards un panneau tout à fait explicite qui devrait dissuader les conducteurs de véhicules larges, souvent des livreurs pressés, de s'engager dans cette voie...au risque de ne pas pouvoir en sortir.



➤ Pose d'une rampe Rue des Fontaines

Pour faciliter la montée et sécuriser la descente une rampe a été installée par la Mairie dans la partie haute de la Rue des Fontaines.

Gare aux cambrioleurs ! Même à Ponsonnas, on n'est pas à l'abri...

Histoire vécue. Peu avant la Toussaint, Muriel et moi, nous nous sommes absents une heure de notre domicile de Ponsonnas, route de Cognet, pour aller fleurir une tombe familiale. Au retour, vers 16h15, nous avons trouvé la maison sens dessus dessous. Les malfaiteurs avaient forcé une fenêtre côté jardin, non visible de la rue. C'était le bazar, toutes les pièces avaient été visitées mais, à part une petite collection de monnaies, ils n'ont rien volé. Il faut dire qu'on n'a rien de précieux chez nous. Il n'y a pas eu d'actes de vandalisme, ce qui est un moindre mal. Il n'empêche que cette intrusion dans la sphère privée est dérangeante.

Les gendarmes de La Mure nous ont expliqué que nous avions eu affaire à des cambrioleurs opportunistes qui agissent très vite, ne s'intéressant qu'à l'argent et aux bijoux, peu encombrants et faciles à dissimuler.

Ils nous ont conseillé d'installer une alarme sonore sans fil et, évidemment, de fermer à clé toutes les entrées en notre absence. Nous avons suivi leur conseil et, pour bien faire les choses, nous nous sommes adressés au Ponsonnarau Loïc Jacob, un artisan électricien aimable et compétent (JLD élec 40 rue du Génipi à La Mure).

Le pire n'est jamais certain mais méfiez-vous quand même ! ■ JML

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

Déneigement : une mission compliquée

C'est dans l'air du temps : les gens tendent à être exigeants et impatients. Certains ne comprennent pas que l'accès à leur logement ne soit pas déneigé impeccamment tout de suite. On va essayer de leur expliquer pourquoi.

L'employé communal (ou agent technique polyvalent) fait de son mieux pour déneiger le plus rapidement possible les voies communales, quitte à démarrer à 5 heures du matin, y compris le week-end, mais il ne peut pas être partout à la fois !

La priorité est de déneiger d'abord les axes principaux pour permettre aux riverains d'aller au travail ; du coup le fignolage est remis à plus tard.

Par ailleurs, cette année l'engin de déneigement a dû être changé en urgence, le précédent ayant rendu l'âme. La lame-papillon, commandée au fournisseur, ne nous a pas été livrée dans le délai annoncé, ce qui nous a obligés à monter en catastrophe une lame provisoire plus courte. Le déneigement des rues principales prend ainsi plus de temps, le passage dans les lotissements est donc plus tardif.

Certains secteurs, très pentus ou très ventés, doivent également être traités en priorité (bas-village, impasse du Coiro, lotissement La Butte...).

La pouzzolane, qui permet de garder l'adhérence sur le verglas, est généralement répandue en fin de cycle lors du dernier passage de l'engin de déneigement. Mais, si vous êtes pressé, vous pouvez vous-même en mettre dans les passages délicats en puisant dans le bac installé dans votre secteur !

Merci de votre compréhension. ■



Spécial piétons

Pour tenir debout sur la glace rien de tel que des crampons qui se fixent facilement sur n'importe quelle paire de chaussures !



Le déneigement sera encore plus efficace lorsque le nouveau tracteur sera équipé de sa lame papillon.

Lutter contre les chenilles processionnaires

Chenilles processionnaires : des larves un poil urticantes

Les processionnaires du pin sont des insectes qui, au stade de chenille, sont recouverts de poils urticants (soies). Ces soies, que l'on retrouve sur une chenille, dans les cocons et dans le nid sont dangereux pour l'homme et les animaux domestiques et peuvent garder leur potentiel urticant durant plusieurs années. On repère bien en hiver les cocons, accrochées aux pins, généralement à moyenne hauteur, dans lesquels se rassemblent les chenilles. Force est de constater, en observant les pins de notre entourage, qu'il y a plusieurs nids de chenilles à Ponsonnas, y compris dans les lotissements.



Quels risques pour la santé humaine?

Les chenilles processionnaires provoquent, via la dispersion de leurs soies urticantes, des atteintes cutanées, respiratoires, oculaires ou digestives. Les réactions irritatives et toxiques se traduisent chez l'homme par des symptômes tels que le prurit, érythème, urticaire, conjonctivite, toux, mal de gorge, difficulté respiratoire, vomissement ou douleur abdominale.

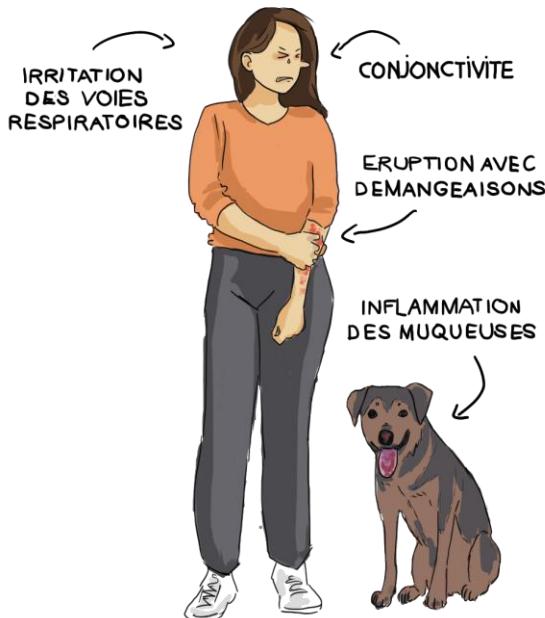


Quels risques pour la santé animale?

Les chenilles processionnaires représentent un danger majeur pour les animaux domestiques, en particulier les chiens et les chats, mais aussi pour les chevaux.

Attriés par leur déplacement en file indienne, les chiens sont les plus exposés car ils cherchent souvent à lécher ou attraper les chenilles. Le contact avec leurs poils urticants entraîne des réactions rapides et potentiellement graves : hyper salivation, gonflement de la langue et babines, lésions douloureuses de la gueule et du museau , atteintes oculaires, irritations respiratoires.

Dans ces cas là, après avoir mis des gants pour rincer abondamment la gueule avec de l'eau froide, il y a lieu de contacter le plus rapidement possible un vétérinaire .



Signaler les populations de chenilles

Contact : chenille-risque@fredon-France.fr

Tel : 07 45 10 44 95

Parfois la destruction d'un nid est nécessaire pour limiter les risques sanitaires ; dans d'autres cas une action de prévention sera priorisée. ■

Exposition Aux Arts Etc...



Association aux Arts Etc...
Le Mercredi de 17h à 19h
Contact : Milène Beaume
06 76 12 84 75



Exposition des travaux d'atelier de l' association « Aux Arts etc... » à la salle des fêtes.

Le champ de votre voisin n'est pas une déchetterie !

Il est constaté de plus en plus de « dépôts sauvages » de déchet verts ou de gravats sur la commune.
Merci de bien vouloir les déposer à la déchetterie inter-communale prévue pour cela...



In Memoriam... Marcel Nicolas

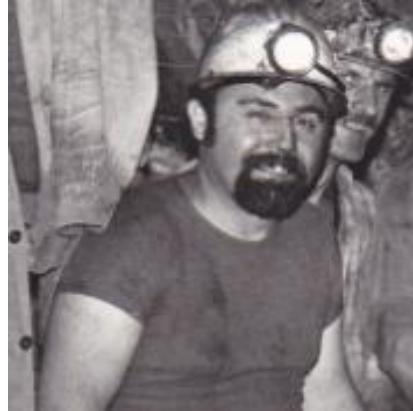
Nous avons appris avec tristesse le décès le 19 décembre, à l'âge de 86 ans, de Marcel Nicolas, Ponsonnaraud de souche, doyen de notre commune dont il a été conseiller municipal pendant 19 ans de 1989 à 2008.

Marcel Nicolas a été en son temps mineur de Fond aux Houillères du Dauphiné où il a fait une grande partie de sa carrière comme électro-mécano.

Il a partagé sa vie pendant 58 ans avec Arlette, sa conjointe, épousée en 1962, qui fut institutrice dans différentes écoles de la Matheysine et du secteur des Commiers. Tous deux étaient des skieurs chevronnés et des participants assidus à tous les thés dansants de la région.

Personnage souriant, aimable et dévoué, Marcel était très estimé dans notre village.

A Pascale et Valérie, ses filles, à Maeva, Léana et Clément, ses petits-enfants, à ses proches et toute sa famille, nous présentons nos condoléances émues.



**LE COMITE DES FETES DE PONSONNAS
ORGANISE À LA MAIRIE DE PONSONNAS
UN CONCOURS DE BELOTE**

LE SAMEDI 31 JANVIER 2026

**OUVERTURES DES PORTES 18 H 00
DEBUT DE PARTIES À 18 H 30**

**10 EUROS / PERSONNE
ET 20 EUROS LA DOUBLERTE**

**INSCRIPTION AU 06.70.12.84.30.
LOTS A TOUS LES PARTICIPANTS**



BUVETTE ET PETITE RESTAURATION



Mariage

**Karina DEROUÏCHE et Jean-Luc BELLOCHE
le 22 Décembre 2025**

Avec nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur !

La Gazette de Ponsonnas

Bulletin périodique d'informations de la Mairie de Ponsonnas

Directeur de la publication : Jean-Marc Laneyrie

Comité de rédaction : Jean-Marc Laneyrie, Michel Darjo, Olivier Doerler, Mady

Lemke-Talotta.

Crédit photos : Jean-Marc Laneyrie, Muriel Laneyrie, Famille Moulin, Famille

Nicolas

Mise en pages : Olivier Romand, Blanche Tardy

Mairie de Ponsonnas 147 Rue du Mont Aiguille 38350 PONSONNAS

04/76/81/13/03

Site internet : <https://www.ponsonnas.fr>

**Ouverture au public : Lundi et Vendredi 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30,
Permanence des Elus : Samedi de 10h00 à 12h00.**

Le Maire reçoit sur rendez vous